

Problématique de la labellisation du chevreau de l'arganeraie. Pertinence de la médiation pour la levée des oppositions

Chatibi S., Araba A., Casabianca F.

in

Napoléone M. (ed.), Ben Salem H. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), López-Francos A. (ed.), Gabiña D. (ed.).
The value chains of Mediterranean sheep and goat products. Organisation of the industry, marketing strategies, feeding and production systems

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 115

2016

pages 355-360

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007298>

To cite this article / Pour citer cet article

Chatibi S., Araba A., Casabianca F. **Problématique de la labellisation du chevreau de l'arganeraie. Pertinence de la médiation pour la levée des oppositions.** In : Napoléone M. (ed.), Ben Salem H. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), López-Francos A. (ed.), Gabiña D. (ed.). *The value chains of Mediterranean sheep and goat products. Organisation of the industry, marketing strategies, feeding and production systems.* Zaragoza : CIHEAM, 2016. p. 355-360 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 115)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Problématique de la labellisation du chevreau de l'arganeraie

Pertinence de la médiation pour la levée des oppositions

S. Chatibi¹, A. Araba and F. Casabianca²

¹Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II – Rabat (Maroc)

²INRA Centre de Corse, LRDE Corte (France)

Résumé. Dans la province d'Essaouira (Maroc), les éleveurs, convaincus de l'originalité de l'élevage caprin et de la typicité de leur viande, ont entamé depuis 2007, avec l'appui de l'administration provinciale, une démarche pour la labellisation du « chevreau de l'arganier ». Après soumission en 2010 de la demande d'Indication Géographique Protégée aux autorités nationales, le projet a reçu deux oppositions de « l'Association Marocaine de l'IGP Huile d'Argan » et des services des eaux et forêts. Elles portent sur les dégâts que causeraient les chèvres aux arganiers et les comportements opportunistes que susciterait la labellisation. Pourtant, les éleveurs de la région de Haha argumentent sur la présence ancienne des caprins dans cet écosystème et leur rôle positif dans son entretien. Afin de confronter les arguments de chaque partie, notre travail vise à (i) analyser les interactions entre caprins et arganeraie de Haha, (ii) organiser des débats entre protagonistes, et (iii) repérer les pistes de levée des oppositions. Les ateliers organisés et la médiation effectuée ont permis de rapprocher les points de vue. Ainsi, le blocage du dossier d'IGP et le débat qui a suivi ont été bénéfiques aux acteurs locaux qui ont pu développer les apprentissages nécessaires à la conduite du projet.

Mots-clés. Caprins – Arganeraie – Interactions – Opposition – Médiation.

Protection of the argan-tree kid meat. Relevance of mediation for the withdrawal of oppositions

Abstract. In the Essaouira province (Morocco), convinced by the originality of the goat production and the kid meat typicality, the breeders began since 2007, with the help of province administration, an application for labeling the “argan tree kid meat”. In 2010, they applied officially for a Protected Geographical Indication to the national authorities. The project received two oppositions from the Moroccan Association of PGI Argan oil and the national forest managers. The waste the goat should provoke on the trees and the opportunist behavior induced by the label were the main points. However, the Haha region breeders argue that goats are present for a long time and they favor the maintenance of the forest. In order to compare the arguments of every side, we aim to (i) analyze the interactions between goat and argan trees in Haha area, (ii) organize debates between the protagonists and (iii) identify the possible withdrawal of oppositions. The workshop organized and the effective mediation allowed getting closer the various points of view. Thus, the local actors benefited from the PGI refusal and the consecutive debate, being involved into learning processes useful for the project management.

Keywords. Goats – Argan trees – Interactions – Oppositions – Mediation.

I – Contexte, problématique et objectifs

Dans la zone des Haha (moitié sud de la province d'Essaouira), l'élevage caprin est une des principales vocations agricoles ; il constitue une trésorerie permanente pour le financement des activités agricoles et offre de l'emploi pour une grande partie de la population rurale. La zone de Haha renferme un effectif de 296 mille caprins, soit 76% du cheptel caprin de la province d'Essaouira et environ 5,5% de l'effectif national. Avec une production de 550 tonnes / an, cet élevage fournit 61% des viandes rouges consommées dans la zone de Haha.

Une des particularités de l'élevage caprin dans la zone de Haha est son mode de conduite sylvo-pastoral où l'alimentation du cheptel repose sur le pâturage dans la forêt. En effet, l'arganeraie est un écosystème qui a toujours joué un rôle socio-économique important par ses usages multiples ; il est à la fois un espace forestier par le bois qu'il procure, un environnement agricole produisant des fruits d'argan, source d'une huile précieuse, mais aussi des cultures au sol, il est enfin un vaste parcours propice à l'élevage sylvo-pastoral du cheptel caprin en particulier.

Les acteurs locaux, convaincus de l'originalité de l'élevage caprin dans la zone de Haha et de la typicité de sa viande, ont entamé depuis 2007 une démarche pour la labellisation du « chevreau de l'arganier », afin de valoriser ce produit et assurer la durabilité de l'élevage caprin.

Après soumission, en janvier 2010, de la demande de reconnaissance de l'IGP « chevreau de l'arganier » aux autorités compétentes (Commission Nationale de Labellisation), le projet a fait l'objet de deux oppositions, qui ont fait que la demande de labellisation se trouve à ce jour en situation de blocage. Ces oppositions émanent de deux acteurs de la zone ; il s'agit :

- De l'AMIGHA, (Association Marocaine de l'Indication Géographique de l'Huile d'Argane) qui gère l'IGP Huile d'Argan. Elle estime que la labellisation de la viande conduirait forcément à une augmentation des effectifs des caprins dans l'arganeraie ce qui affecterait la forêt et la production de fruits pour l'huile.
- De l'administration des Eaux et Forêts : qui considère la chèvre comme un facteur de dégradation de la forêt de l'arganier.

La crainte liée à la labellisation tient donc d'une part, au risque potentiel d'un **accroissement du nombre d'éleveurs et/ou d'animaux** du fait de la plus value financière que peut susciter la démarche et d'éventuels **comportements opportunistes**, et d'autre part, à l'impact **négatif que jouerait la chèvre dans la forêt de l'arganier**. Cet impact négatif est posé souvent comme *a priori* et sans documentation ou justification scientifique.

De l'autre côté, les éleveurs locaux mettent en avant la présence ancienne des caprins dans cet écosystème et leur rôle positif dans son entretien et son renouvellement.

Ces deux avis contrastés ont rarement été confrontés et discutés.

Afin d'examiner la pertinence des arguments de chaque partie et de confronter les différents points de vue, la Direction Provinciale d'Agriculture (DPA) d'Essaouira a fait appel à la communauté scientifique afin de mener une étude sur ces aspects. C'est dans cette perspective que s'inscrit ce travail dont les objectifs sont :

- examiner les interactions entre l'élevage caprin et l'arganeraie de Haha,
- organiser des concertations et des débats entre les différents protagonistes sur la problématique,
- identifier des pistes et recommandations susceptibles de favoriser la levée des oppositions.

II – L'approche méthodologique

Afin de répondre aux objectifs précités, de nombreuses activités de différentes natures ont été réalisées ; des activités qui entrent dans deux composantes :

Composante 1 : Production de connaissances sur les interactions entre caprins et arganeraie

- Une étude bibliographique approfondie a été effectuée pour tirer profit des travaux déjà réalisés en relation avec la problématique.

- Une étude de terrain (enquêtes avec des éleveurs + suivi des troupeaux sur le parcours, observations en situation pratique,...) pour caractériser la conduite pastorale de l'élevage caprin dans l'arganeraie de Haha et leurs interactions.

Composante 2 : Préparation, organisation et animation de la médiation

- Des entretiens avec des représentants des différentes parties prenantes du dossier de labellisation [chef Division de la Labellisation au Ministère de l'Agriculture, le président d'AMIGHA, un responsable à l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), un responsable des eaux et forêts,...].
- Deux réunions de confrontation, réunissant les représentants des éleveurs (l'Association des Éleveurs de Caprins de Haha) avec, d'une part, les représentants d'AMIGHA et d'autre part les représentants de l'ANDZOA.
- Enfin, un atelier global de restitution a été organisé en Mars 2014 dans la province d'Essaouira, réunissant les principales parties concernées par la problématique, qu'elles soient professionnelles (Éleveurs, ayant-droits, Filière huile d'argan,...) ou institutionnelles (ANDZOA, DPA, bureau d'études).

III – Résultats principaux

Dans ce chapitre, on présentera les principaux résultants de ce travail. Dans un premier temps, on donnera une synthèse rapide des conclusions essentielles de l'étude relative aux interactions entre élevage caprin et parcours forestier de l'arganeraie. Les paragraphes suivants seront consacrés aux résultats des concertations et des débats entre les acteurs.

1. Interactions entre élevage caprin et arganiers

L'étude de terrain a abordé particulièrement la dynamique pastorale des caprins sur le parcours forestier dans la zone de Haha ainsi que les différents types d'interactions qui existent entre le cheptel caprin et l'arganeraie. Elle a montré que l'alimentation des caprins dans l'arganeraie de Haha ne repose pas uniquement sur les arganiers mais sur tout un éventail de ressources végétales diversifiées présentes dans différentes strates (herbacée, arbustive et arborée). L'apport direct des arganiers (à travers le feuillage notamment) est en moyenne de 30% (Naggar et Mhirit, 2006). Les 70% restants proviennent notamment de la strate herbacée et des autres espèces (arbres et arbustes) associées aux arganiers. Il a également été démontré que le potentiel de production fourragère dans la zone Haha (estimé à 160 millions UF/an lors d'une année normale) (Qarro *et al.*, 2013) dépasse les besoins du cheptel ovin et caprin (qui s'élèvent à 123 millions UF/an). La charge animale réelle des petits ruminants (1,7 UPB/ha) est en dessous de la charge d'équilibre que peut supporter l'arganeraie de Haha (2,6 UPB/ha) (Chatibi *et al.*, 2014). L'ensemble de ces éléments laissent penser qu'il n'existe pas de surpâturage dans l'arganeraie de Haha de manière globale. Néanmoins, cette situation globale peut cacher des surpâturages localisés si la répartition des effectifs n'est pas homogène dans toute la zone.

Par ailleurs, l'étude a noté que les parcelles de Mouchaa sont moins bien conservées que les parcelles d'Agdal ; ce constat concorde avec les conclusions d'autres études (Faouzi, 2011 ; Soreil, 2011 ; El Haddi, 2012 ; Chatibi *et al.*, 2013). Les coupes importantes et le gaulage, qui consiste à faire tomber les fruits avant leur chute naturelle, pratiqués dans ces zones sont les principales causes de la différence observée entre les Mouchaa et les Agdal. L'absence de règles, l'accessibilité des Mouchaa à tous (espace de non droit) et la concurrence sur le ramassage des fruits, favorisent ces pratiques nuisibles à l'arganeraie.

2. Les points de discorde et les solutions proposées

De manière globale, les différents débats et confrontations organisés dans le cadre de ce travail, ont permis aux acteurs locaux d'aborder avec les opposants les motifs de blocage et les points de divergence un par un, et d'apporter leurs points de vue et des alternatives pour répondre aux craintes exprimées par ces opposants. Nous présentons dans ce qui suit les principaux éléments débattus et les alternatives proposées :

A. Un porteur de projet peu ancré dans le territoire

La demande initiale de labellisation du chevreau de l'arganier a été portée par l'ANOC (l'Association Nationale Ovins Caprins). L'absence d'ancrage territorial du porteur de projet et son caractère national (donnant l'image de gros éleveurs orientés vers des systèmes intensifs,...) a suscité chez les protagonistes des craintes et suspicions quant à l'intention que cacherait le porteur du projet derrière cette demande de labellisation. Le dossier chevreau de l'arganier est ainsi affaibli dans le débat national par celui qui le porte officiellement.

Conscients de cette difficulté, et pour remédier à ce conflit de légitimité, les acteurs locaux ont créé en 2012 l'Association des Éleveurs de Caprins de Haha qui sera le nouveau porteur de projet. Cette jeune association, composée de représentants des 28 communes de Haha, reflète un ancrage territorial fort et une représentation de l'ensemble du territoire concerné. La présence au sein de cette association de membres de l'association provinciale des ayants-droits peut conforter la légitimité de cette organisation (Dubeuf *et al.*, 2013).

B. Une aire géographique trop vaste

Une des interrogations qui revenaient assez souvent de la part des différentes parties prenantes était de demander comment des acteurs localisés dans la zone de Haha peuvent contrôler un espace aussi vaste que l'arganeraie ? Cette question trouve en effet sa légitimité, car, dans les indications géographiques liées à l'origine de manière générale, plus l'aire géographique est vaste moins la démarche est pertinente et maîtrisée. Dans le dossier initial, les porteurs de projets, ne voulant pas exclure les autres territoires de l'arganeraie de la certification, ont inclus toutes les provinces de l'arganeraie dans l'aire géographique de l'appellation. Or, cette extension a fini par affaiblir le dossier.

La nouvelle démarche prévoit de restreindre l'aire géographique à la zone de Haha, puisque c'est là où se trouve le noyau concerné par la labellisation et la notoriété du chevreau. Cette réduction de l'aire géographique permettra de tirer profit des spécificités de l'arganeraie de Haha et de mieux gérer le label ultérieurement.

C. Une appellation qui pose problème

Comme dans beaucoup de démarches de labellisation, l'appellation « chevreau de l'arganier » fait également partie des éléments qui posent problème. C'est plus particulièrement le terme « arganier » qui a fait l'objet des débats. D'un côté, les opposants estiment qu'autoriser cette appellation signifie l'exclusion de tous les éleveurs caprins des autres provinces de l'arganeraie de cette appellation, alors qu'eux aussi pratiquent l'élevage caprin sous les arganiers. De l'autre côté, les acteurs locaux tiennent à ce terme car il renvoie directement à la notoriété et à la spécificité du chevreau.

Une solution intermédiaire a été proposée pour lever cette difficulté ; il s'agit de spécifier la localisation géographique dans l'appellation et changer le mot « arganier » par « arganeraie » qui renvoie à toutes les composantes de l'écosystème. L'appellation sera ainsi « Chevreau de l'arganeraie de Haha ». Cette solution permettra de maintenir le terme « argane » dans l'appellation sans en priver les autres provinces si elles souhaitent l'utiliser dans le futur.

D. La labellisation comme accroissement du nombre d'éleveurs et des effectifs

Les opposants ont signalé à chaque occasion que les éleveurs locaux présents actuellement dans la zone ne posent pas de problème à leurs yeux, mais ils ne souhaitent pas voir le nombre des éleveurs grimper avec la labellisation suite à d'éventuels comportements opportunistes. Ici, les acteurs locaux ont proposé d'intégrer de nouvelles mesures dans le cahier des charges pour éviter tout comportement opportuniste éventuel sans exclure des éleveurs locaux.

Une autre crainte des opposants consiste au fait que la labellisation inciterait les éleveurs à augmenter automatiquement la taille des troupeaux pour tirer un maximum de profit du label. D'abord, ce scénario semble peu probable, car l'expérience a montré que la labellisation, engendrant automatiquement un travail supplémentaire de gestion (respect du cahier des charges, maintien d'une traçabilité, implication dans la commercialisation,...), conduit à une réduction des effectifs pour mieux les gérer. Néanmoins, les acteurs locaux se sont engagés, là encore, à prendre des mesures pour maîtriser les effectifs et la charge animale dans la zone de Haha en intégrant des règles dans le cahier des charges (charge animale par hectare, effectif maximal par éleveur,...).

E. Tenir compte de la gestion de l'espace forestier

Les discussions qui ont eu lieu dans le cadre de ce travail, ont permis aux acteurs locaux d'explicitier le rôle des pratiques coutumières, en particulier celle de l'Agdal (ou la mise en défens), dans la régulation de l'écosystème et dans le maintien d'une sorte d'équilibre entre les différentes ressources. Pour préserver et renforcer ce type de pratiques, les protagonistes ont convenu d'intégrer ces éléments dans le cahier des charges pour concilier valorisation du chevreau et préservation de l'arganeraie et ainsi permettre une gestion durable de l'espace forestier.

3. Les acquis du processus de médiation

A. Une dynamique locale plus forte

Les processus de certification des produits sont en général des démarches assez longues et peuvent prendre de nombreuses années avant d'aboutir. Durant ce processus long, les porteurs de projets développent des apprentissages qui s'avèrent souvent nécessaires pour la réussite ultérieure du projet.

Pour le cas du chevreau de l'arganier de Haha, le blocage du dossier initial et le débat suscité par la suite, ont finalement été bénéfiques pour les acteurs locaux et pour la démarche dans son ensemble. En effet, dans un premier temps, cela a permis aux éleveurs de rendre compte des difficultés et des enjeux que peut présenter une telle démarche. Dans un second temps, ils ont été amenés à faire une sorte d'autocritique, à repérer les faiblesses du dossier initial et à conduire une réflexion pour remédier aux faiblesses et améliorer le dossier. Le blocage du dossier a également stimulé une nouvelle organisation des acteurs locaux et a renforcé leur implication dans la démarche et leur appropriation du dossier.

L'ensemble de ces apprentissages a permis d'avoir actuellement une dynamique locale plus forte et plus solide autour du projet. Depuis le début de la démarche en 2007, le projet de labellisation du chevreau de l'arganier a enregistré des accumulations et des acquis qui ont rendu les acteurs locaux mieux préparés pour assumer une labellisation.

B. Vers une levée du blocage et l'instruction d'une nouvelle demande

A l'issue des différentes confrontations, les protagonistes ont montré une certaine satisfaction à l'égard des modifications et des alternatives proposées par les acteurs locaux. En effet, le président d'AMIGHA a d'ores et déjà déclaré la levée de son opposition pour la nouvelle version du dossier. Pour sa part, la direction de l'ANDZOA a précisé lors de l'atelier à Essaouira que, compte tenu des évolutions et des changements radicaux qu'a connu le dossier (nouveau groupement demandeur, nouvelle aire géographique, nouvelle appellation,...etc.) et de la prise de conscience ressentie chez les porteurs de projet, il convient d'initier l'élaboration d'un nouveau cahier des charges et d'instruire une nouvelle demande de labellisation, en tenant compte des éléments débattus et en impliquant les protagonistes dans la démarche.

Enfin, les acteurs locaux sont désormais appelés à élaborer le nouveau cahier des charges avec comme enjeu essentiel, d'arriver à transformer les différentes propositions retenues en règles inscrites dans ce nouveau cahier des charges.

Références

- Chatibi S., Araba A. and Casabianca F., 2013.** L'arganeraie et l'élevage caprin ; quelles interactions entre la chèvre et l'arbre et quel impact sur l'écosystème ? Cas de la région de Haha. *Actes du 2ème Congrès International de l'Arganier*, Agadir, Décembre 2013.
- Chatibi S., Araba A. and Casabianca F., 2014.** Evaluation de la production fourragère et de la charge en petits ruminants dans l'arganeraie de Haha. Séminaire DoMEsTic "Small ruminant and sustainable regional development: the challenges in the Mediterranean area", Décembre 2014, Rabat – Maroc.
- Dubeuf J.-P., Chatibi S., Casabianca F., Araba A. and Lacombe N., 2013.** Représentations dissociatives de l'élevage caprin par les acteurs de l'arganeraie : enseignements pour un développement basé sur la complémentarité des activités. Dans : Actes du 8ème Séminaire international du Sous-réseau FAO-CIHEAM des Systèmes de Production Ovins et Caprins (Tanger, Juin 2013). *Options Méditerranéennes*, Série A, 108, p. 383-396.
- El Hadi A., 2012.** Etude de la production et de la commercialisation du chevreau de l'arganier dans la zone de Haha comme préalable à la qualification de sa viande. Mémoire d'ingénieur, IAV Hassan II, Juillet 2012. 191 p.
- Faouzi H., 2011.** L'agdal dans la dynamique des systèmes agraires des arganeraies des Haha (Haut-Atlas Occidental). Études caribéennes [En ligne], mis en ligne en décembre 2011. Disponible sur : <http://etudes-caribeennes.revues.org/5569>
- Naggar M. et Hhirit O., 2006.** L'arganeraie : un parcours typique des zones arides et semi-arides marocaines. *Sécheresse*, 17, (1-2), p. 314-317.
- Qarro M., Ponette Q., Sabir M., Marouch R. and Aamou K., 2013.** Phytomasse et valeur fourragère de l'arganier. Dans : *Actes du 2ème Congrès International de l'Arganier*, Agadir, Décembre 2013, p. 76-79.
- Soreil A., 2011.** Comparaison de l'impact des usages et des conditions du milieu sur la dégradation des arganiers, dans deux zones contrastées en gestion de type agdal, de la province d'Essaouira. Mémoire d'ingénieur en Gestion des forêts et des espaces naturels, Université catholique de Louvain, Belgique.